



**Indexation 10/2022
+ 2,51%**

Salaires horaires : à partir de 21 ans	
Les salaires horaires à partir de l'âge de 21 ans sont à 100%.	
Catégorie	
A : Couture, découpe, duplication de sacs, thermo-découpe, estampillage, ouverture, insertion et retrait de sacs, bref tous les travaux d'estampillage.	14,2026
B : Reliure, pressage, transport interne	14,7890
C : Entretien, chauffeur, chargement et déchargement	14,9764
D : Maître invité, mécanicien qualifié	15,6942